



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement des soins auditifs

Question écrite n° 25379

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le remboursement des soins auditifs. Alors que la réforme 100 % santé a pour objectif de permettre l'accès aux soins à tous les Français sans contrainte financière, dans les domaines optique et dentaire, et bien qu'il faille attendre 2021 pour les appareils auditifs, une dynamique inverse semble pourtant à l'œuvre. Avec la suppression de l'allocation forfaitaire annuelle d'entretien couvrant l'achat des piles, la fourniture de pièces détachées et les réparations depuis le 1er janvier 2019, de nombreux patients ont vu leurs remboursements de soins auditifs, notamment pour les accessoires, baisser drastiquement. Sans avoir été prévenus, certains malades ont perdu plusieurs dizaines d'euros sur le remboursement de ces frais par l'assurance maladie. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître son analyse de la situation qui impacte durement les plus vulnérables sans compter que les problèmes auditifs sont une des causes de l'entrée en dépendance.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25379

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2019](#), page 11298

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)